

Sortie Cour d'Assises du 14/09 et 15/09 des TGA1 et TGA2

lundi 26 septembre 2016, par [ARNAUD](#)

Nous nous rendons au Palais Monclar à Aix en Provence. Nous assistons à une audience jugeant la tentative de meurtre de Patrick Blanc sur M. SADI le 1er janvier 2014.

Le 14/09

La présidente lit l'ordonnance de la mise en accusation. M. Blanc encourt la peine de 30 ans de prison. Le procès débute par l'audition d'une experte qui a réalisé une enquête sur la personnalité de l'accusé. Les témoins se succèdent à la barre toute la journée. Nous sommes étonnés à quel point ils peuvent se contredire. Ils sont interrogés par la présidente avec des questions personnelles ou transmises par écrit par les jurés. La parole est donnée à l'avocat de la partie civile puis celui de la défense. En fin de journée, la victime est entendue. La formulation des questions par les différents acteurs du procès permet de comprendre la thèse défendue par chacun. Chaque mot compte. Nous pouvons voir l'arme du crime, une carabine équipée d'une lunette de visée et d'un silencieux.

Le 15/09

La matinée débute par l'audition de l'accusé. Ce dernier, selon la partie civile, change souvent de version des faits. Son propre avocat est ennuyé de la situation.



L'avocate générale expose son réquisitoire. Elle a la charge de la preuve. Dans cette affaire, elle considère que l'instruction n'a pas permis une enquête précise. Elle propose de requalifier les faits en « violences avec arme ». La peine encourue est alors de 5 ans d'emprisonnement.

Suivent les plaidoiries des avocats, celui de la partie civile puis de la défense.

Le jugement est mis en délibéré.

En fin d'après-midi, nous restons debout au fond de la salle du tribunal pour entendre le verdict.

Patrick Blanc est condamné à 5 ans de prison ferme, 1 an de prison avec sursis et 3 ans de mise à l'épreuve.